



Dijon Métropole (Siren : 242100410)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Métropole
Commune siège	Dijon
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	24/12/1999
Date d'effet	24/12/1999

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. François REBSAMEN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	40 Avenue du Drapeau
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21000 DIJON
Téléphone	03 80 50 35 35
Fax	03 80 50 13 36
Courriel	comadi@wanadoo.fr
Site internet	www.grand-dijon.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	262 311
-----------------------------	---------

Densité moyenne

1 092,28

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Ahuy (212100036)	1 613
21	Bressey-sur-Tille (212101059)	1 136
21	Bretenière (212101067)	924
21	Chenôve (212101661)	14 612
21	Chevigny-Saint-Sauveur (212101711)	11 158
21	Corcelles-les-Monts (212101927)	654
21	Daix (212102230)	1 564
21	Dijon (212102313)	162 650
21	Fénay (212102636)	1 737
21	Flavignerot (212102701)	227
21	Fontaine-lès-Dijon (212102784)	9 050
21	Hauteville-lès-Dijon (212103154)	1 238
21	Longvic (212103550)	8 803
21	Magny-sur-Tille (212103709)	901
21	Marsannay-la-Côte (212103907)	5 385
21	Neuilly-Crimolois (200088029)	3 179
21	Ouges (212104731)	1 614
21	Perrigny-lès-Dijon (212104814)	2 274
21	Plombières-lès-Dijon (212104855)	2 580
21	Quetigny (212105159)	9 218
21	Saint-Apollinaire (212105407)	7 587
21	Sennecey-lès-Dijon (212106058)	2 100
21	Talant (212106173)	12 107

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 62

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Hydraulique
<i>Missions définies aux alinéas 7, 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement (hors GEMAPI)</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Proposer des prestations accessoires aux producteurs et aux détenteurs de déchets d'activités de soins.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
- Contribution à la transition énergétique
Services funéraires
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Contrat de ville et de sécurité
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Lycées et collèges <i>Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1er du livre II et au chapitre 1er du livre IV ainsi qu'à l'article L.521-3 du code de l'Education.</i>
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Signalisation
- Parcs de stationnement
- <i>création et gestion d'un service public de fourrière de véhicules ;</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Infrastructures
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Eclairage public
- Pistes cyclables
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Autres
- Gestion d'un centre de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
- <i>création et gestion de fourrière pour chiens dangereux.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
21	Syndicat de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison (SITNA) (200080448)	SM fermé	235 308
21	SM du SCOT du Dijonnais (252109368)	SM fermé	301 518
21	SM de l'aéroport de Dijon-Longvic (200046936)	SM ouvert	262 311
21	Syndicat du bassin versant de la Vouge (252109459)	SM fermé	75 421
21	Syndicat du bassin de l'Ouche (200043867)	SM fermé	261 049

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)